

Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE)

Centres de réseautage professionnel

Guide de planification

Révision : Juin 2010

Contexte

En 2005, sept centres de réseautage professionnel GIARE ont été créés en Ontario afin d'appuyer le volet du développement de la capacité locale de l'initiative de Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE). Il y a six centres de langue anglaise correspondant aux zones couvertes par les bureaux régionaux du Ministère, et un centre de langue française qui inclut tous les conseils scolaires de langue française de la province.

Les centres de réseautage professionnel (CRP ou centres) GIARE constituent un réseau de communautés d'apprentissage professionnel et travaillent avec le Ministère, entre eux et avec leurs conseils membres pour élaborer des ressources d'apprentissage, offrir des activités d'apprentissage professionnel, diffuser des pratiques efficaces et forger des liens avec le secteur de la recherche afin d'appuyer l'amélioration des résultats scolaires.

Les activités des CRP GIARE visent à améliorer la capacité de l'administration des conseils, de la direction des écoles et du personnel enseignant à utiliser des données et des éléments probants pour prendre des décisions éclairées en matière d'amélioration du rendement scolaire. Alors que les conseils scolaires s'efforcent de plus en plus de donner à la direction des écoles et au personnel enseignant la possibilité d'obtenir, de gérer et d'appliquer des éléments probants pour améliorer les résultats des élèves dans l'école en général et dans les salles de classe, les CRP GIARE organisent des activités concertées pour les aider à atteindre ce but.

En 2005, le Council of Ontario Directors of Education a travaillé avec tous les conseils scolaires pour désigner ceux qui seraient responsables de chacun des sept centres. Depuis, la responsabilité de beaucoup de centres a été transférée à d'autres conseils au fil de l'évolution des circonstances régionales. Ce transfert de responsabilité est déterminé après discussion entre les conseils membres et le Ministère.

En coopération avec les conseils desservis (c.-à-d. les conseils membres), chaque directrice ou directeur général de CRP GIARE doit produire le plan annuel opérationnel détaillé de son centre et le transmettre au Ministère pour étude et approbation.

Le Ministère alloue jusqu'à 230 000 \$ par an à chaque CRP pour couvrir les coûts de ses activités pour la période du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante. Il convient de souligner que le Ministère doit examiner ces plans avant de transférer les fonds. Chaque directrice ou directeur général de CRP reçoit et autorise les dépenses en se basant sur le plan opérationnel approuvé par le Ministère.

Rôle de la directrice ou du directeur général de CRP GIARE

Chaque CRP GIARE est dirigé par une directrice ou un directeur général qui doit rendre des comptes sur les activités du centre et assurer la liaison avec les conseils membres, d'autres CRP et le Ministère. Ces personnes encouragent les communications et les possibilités d'apprentissage en commun parmi les conseils membres. En qualité de principales agentes de liaison entre le CRP GIARE et le Ministère, elles répondent rapidement aux demandes de renseignements du Ministère et participent pleinement, au nom de leurs conseils membres, aux réunions, séances de formation, sondages et activités du Ministère concernant la GIARE. En outre, elles invitent au besoin d'autres membres du CRP à assister à des réunions, des séances de formation et des activités des CRP GIARE.

Chaque directrice ou directeur général de CRP GIARE reçoit et autorise les dépenses en se basant sur le plan opérationnel approuvé par le Ministère. Si les circonstances justifient des modifications au plan opérationnel, cette personne doit obtenir l'approbation du Ministère avant de les effectuer.

Composantes du plan opérationnel de CRP GIARE

Le plan opérationnel annuel de CRP GIARE doit traiter quatre points afin d'être admissible à du financement du Ministère. Chaque CRP et ses conseils membres proposent les activités à entreprendre pour chacun des quatre sujets afin de répondre au mieux aux besoins des conseils membres, et transmettent le plan opérationnel au Ministère pour étude et approbation. Ces plans devraient refléter l'objectif des activités de développement de la capacité locale de GIARE des conseils membres.

1. Une vision commune

Il est essentiel d'exposer une vision commune afin que les activités et la culture du centre reposent sur la collaboration. Tous les participants à un CRP GIARE devraient avoir la même perspective du but du centre et s'engager à l'appuyer. Cette vision devrait mettre l'accent sur les communications, la collaboration et l'innovation, et montrer que le CRP GIARE instaure une perspective commune chez ses conseils membres au chapitre de la prise de décision fondée sur des éléments probants pour améliorer les résultats scolaires. L'énoncé de la « vision commune » est revue régulièrement (au moins une fois par an) et devrait être affichée bien en vue sur le site Web public du CRP GIARE.

2. Mode de fonctionnement

Chaque centre de réseautage professionnel GIARE établit son propre cadre opérationnel pour promouvoir son fonctionnement efficace. La directrice ou le directeur général dirige l'administration du centre mais prend les décisions en collaboration avec tous les conseils membres de son centre.

Chaque CRP GIARE détermine et énonce la structure de gouvernance à suivre afin que tous les conseils membres participent à la prise de décision. Cette structure devrait indiquer comment les directrices et directeurs de l'éducation des conseils membres et d'autres décideurs clés des conseils scolaires membres participent à la planification, à l'exécution et à la communication des activités du centre.

Le mode de fonctionnement de chaque centre devrait mettre l'accent sur la participation de ses conseils membres. La réussite dépend de la capacité de chaque centre de travailler en collaboration, de recueillir les commentaires et suggestions de tous ses membres, et de compter sur l'expertise et le soutien de chaque membre du personnel des conseils membres en matière de gestion et d'utilisation des données et de formation. Les décisions concernant les dépenses, les activités et les partenariats avec d'autres organismes, de même que la mise en œuvre de ces décisions devraient être une responsabilité collective. Les décisions peuvent être prises par consensus, selon la règle de la majorité, ou par quelque autre moyen convenu indiqué dans le mode de fonctionnement du CRP GIARE.

Le mode de fonctionnement de chaque centre devrait indiquer clairement les moyens employés (p. ex., comités, groupes de travail, réseaux, etc.) pour honorer la responsabilité du centre dans les trois domaines suivants :

- Capacité de recherche et d'évaluation (c.-à-d. dans et parmi les conseils scolaires et au niveau régional);
- Apprentissage professionnel (c.-à-d. élaborer des outils et des ressources et animer l'apprentissage professionnel);
- Communications (p. ex., pour bien faire comprendre l'importance de la prise de décision fondée sur des éléments probants tant dans l'école en général que dans la salle de classe).

Chaque CRP GIARE devrait effectuer une autoévaluation au moyen de formulaires de commentaires, de sondages régionaux ou d'autres procédés. Ces autoévaluations devraient recenser les écarts entre les buts établis et les résultats. Ce type d'évaluation continue est la seule façon d'assurer l'amélioration continue. Les autoévaluations apportent un complément aux mises à jour et rapports périodiques obligatoires remis au Ministère.

3. Une communauté d'apprentissage

Le plan opérationnel de chaque centre de réseautage professionnel GIARE doit inclure la stratégie pour édifier et maintenir sa communauté d'apprentissage professionnel. Les catégories d'apprentissage devraient s'aligner sur les domaines fondamentaux de la capacité de GIARE (gestion des données, ressources humaines et formation, technologie) et viser à créer et à communiquer des pratiques et stratégies efficaces, surtout des pratiques exemplaires de gestion des données sur les indicateurs clés de rendement des élèves. Les activités de chaque centre devraient refléter les besoins des conseils membres énoncés dans les plans de développement de la capacité locale de GIARE.

Les activités des CRP GIARE doivent être clairement liées aux priorités clés du Ministère et aider les conseils à mieux utiliser les données et les éléments probants pour mettre en œuvre des initiatives du Ministère comme le Cadre pour l'efficacité des écoles, les plans d'amélioration des écoles et des conseils, la réussite des élèves, Faire croître le succès, la stratégie de leadership et la Stratégie de recherche et d'évaluation en éducation du Ministère.

Chaque CRP GIARE doit forger des liens officiels avec le secteur de la recherche. Il peut s'agir d'unités de recherche d'universités et de collèges, de facultés des sciences de l'éducation, de chercheurs indépendants, de groupes sans but lucratif et de centres de recherche gouvernementaux. Chaque centre devrait avoir des liens officiels avec des chercheurs qui lui fournissent, ainsi qu'à ses membres, des conseils et de l'appui de même que des liens avec le secteur de la recherche.

4. Communications

Chaque centre doit élaborer une stratégie de communications qui décrit comment il met à contribution un vaste éventail d'intervenants rattachés à ses conseils membres. La stratégie devrait décrire comment il a l'intention de distribuer les ressources au personnel enseignant, à la direction des écoles et à l'administration des conseils afin de promouvoir une meilleure utilisation de l'information et des éléments probants en vue d'améliorer les résultats des élèves. Un site Web public doit obligatoirement figurer dans cette stratégie de sorte que les ressources du CRP (c.-à-d. les outils, la formation et la documentation) soit largement mis à la disposition de tous, surtout le personnel enseignant et la direction des écoles.

En outre, la stratégie doit exposer les moyens de communications régulières avec les conseils membres, d'autres CRP GIARE, le Ministère et le secteur de la recherche. Elle peut aussi faire référence aux rencontres mensuelles, ou plus fréquentes au besoin, des directrices et directeurs généraux des CRP GIARE avec le Ministère.

Résultats et indicateurs de réussite

Le plan opérationnel doit décrire les activités précises à exécuter dans chacun des quatre domaines ci-dessus ainsi que les responsables de chaque activité. Il doit aussi exposer en détail les mesures ou indicateurs des résultats liés à une priorité du Ministère que le centre utilisera pour déterminer l'atteinte des résultats souhaités dans chaque activité. Il incombe à chaque CRP GIARE de sélectionner ses propres mesures des résultats de chacune de ses activités. Ces résultats sont essentiels pour évaluer les progrès du centre ainsi que pour montrer comment il aide les conseils membres à mieux réaliser les priorités clés du Ministère.

Ce plan opérationnel doit aussi indiquer comment le centre entend mesurer le succès de chaque activité (c.-à-d. la méthode d'évaluation). Là encore, il incombe au CRP de déterminer la méthode d'évaluation la plus appropriée; selon l'activité, ce pourrait être un sondage, un groupe de discussion ou une évaluation détaillée.

Les retombées escomptées de chaque activité sur les buts de chaque conseil membre en matière de développement de la capacité locale de GIARE, et par conséquent, sur leur capacité d'entreprendre des activités liées aux priorités clés du Ministère, occupent une place importante dans le plan opérationnel. Chaque activité proposée doit être accompagnée des retombées anticipées.

Finalement, il faut indiquer dans le plan les coûts de chaque activité proposée. Les coûts n'incluent pas les ressources pratiques fournies par les conseils membres mais les coûts d'exécution de l'activité pour le CRP GIARE.

Présentation du plan opérationnel de CRP GIARE

Tous les conseils scolaires membres doivent participer à l'élaboration du plan opérationnel de leur centre. Chaque directrice ou directeur général de CRP GIARE doit coordonner leurs interventions et remettre le plan opérationnel coordonné au Ministère d'ici la date d'échéance. Les échéances sont déterminées chaque année et communiquées au printemps. À noter que le plan opérationnel doit être approuvé par la directrice ou le directeur de l'éducation de chaque conseil membre avant d'être transmis au Ministère.